

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-306 DU 26 JUIN 1997

Chargeant Monsieur Théophile N'DA,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Administration Territoriale de l'intérim de
Monsieur Assouma YAKOUBOU,
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de
la Réforme Administrative pour compter du 28
Juin 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

- Vu La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990,
portant Constitution du Bénin ;
Vu La Proclamation le 1er Avril 1996 par la
Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
Vu Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996, portant
composition du Gouvernement ;

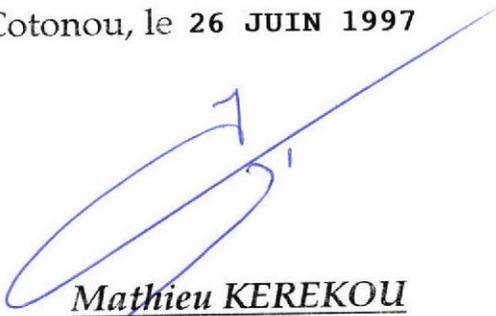
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 28 Juin 1997, Monsieur Théophile N'DA,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale
est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et
de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur **Assouma
YAKOUBOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel

Fait à Cotonou, le 26 JUIN 1997

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MISAT 4
SGG 4 Autres Ministères 16 Départements 6 JORB 1